

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2017

Présents : SIX Ch, SERVOIR J.P., DULAC C., BARBIER V., GALLAND S, ALCABEZ J., VALETTE S F ROUGÉ F..., BOUNICHOU M, PEDOT R, TRIJOLET J.P, POLLARD K, DELPECH D., PETIT P, VILLEFER F., TROUVÉ F

Absents excusés : HUOT D (pouvoir M SIX), LE BOURGOCQ MP (pouvoir M ALCABEZ), BAUMERT P

Secrétaire élu : Vincent BARBIER

1/Adoption du PV du conseil municipal du 15 mai 2017 :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le PV du conseil municipal du 15 mai dernier.

2/Renouvellement du contrat CAE de M Jacques Vidal :

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le renouvellement pour un an du contrat aidé de M Vidal avec une durée hebdomadaire de travail de 35h.

3/Renouvellement du bail avec La Poste :

Le contrat de bail actuellement en cours avec La Poste prenant fin le 30 septembre, un nouveau bail devra être établi pour une durée de 9 ans et selon les mêmes conditions financières

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour le nouveau projet de bail avec une filiale de La Poste(Locaposte) et autorise M le Maire à signer tous documents correspondants.

4/ Adoption du projet de convention avec l'ASEPT dans le cadre des actions d'animations et de prévention en résidence autonomie :

Dans le cadre des actions qui doivent être obligatoirement mises en place au niveau de la Résidence Autonomie, Paule de Carbonnier, le conseil municipal adopte le projet de convention avec l'ASEPT (association de santé, d'éducation et de prévention sur les territoires du Périgord Agenais) et autorise M le Maire à le signer.

5/Décision Modificative n°1 Budget Général :

Une première décision modificative est adoptée comme ci -après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT						
CHAPITRE	ARTICLE		DEPENSES		RECETTES	
			Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
11	61521	fleurs		1000		
11	627	frais commission d engagement bancaire		450		
11	62871	remboursement aux communes		201,78		
11	62876	remboursement à l'EPCI	201,78			
66	66111	frais financiers des emprunts		1418,75		
67	673	titres annulés		1200		
74	741127	dotation nationale de péréquation				8698
70	70878	régularisation des charges bail Poste				11829
73	7381	reversement taxe déptle droits de mutations				3814
22	22	Dépenses imprévues	1921,75			
O23	O23	Virement à la S d Investissement		22194		
TOTAL			2123,53	26464,53	0	24341
				24341		0
SECTION D INVESTISSEMENT						
OPERATION	ARTICLE		DEPENSES		RECETTES	
			Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
OPFI	1641	Remboursement du capital des emprunts		22194		
O21	O21	Virement de la Section de fonctionnement				22194
				0		

3 abstentions : F Villefer, F Trouvé, P Petit

6/Adoption du bilan de construction des logements à la Gendarmerie :

M le maire rappelle à l'assemblée que la municipalité avait délégué à la SEMIPER aux termes d'une convention de mandat le soin de faire réaliser la construction de 6 logements de fonction pour la brigade de Gendarmerie.

Cette opération étant désormais terminée, M le Maire présente à l'assemblée le bilan définitif de cette l'opération qui est de 1 593 328.98€ TTC.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte le bilan définitif présenté ci-dessus.

7/ Adoption du projet d'enfouissement travaux Télécom Carreyrou du Sol :

Le conseil municipal adopte l'étude réalisée par le SDE24 concernant les travaux d'enfouissement du réseau de France Télécom Carreyrou du Sol et accepte le devis d'un montant de 9528.70€ TTC.

Parallèlement, une convention tripartite a été adoptée avec Orange et le SDE24.

3 abstentions : F Villefer, F Trouvé, P Petit

8/ Adoption d'un devis avec les Ets Allez pour la mise en place de gaines en prévision de la fibre :

A propos des travaux d'enfouissement de réseau Carreyrou du sol, il convient d'anticiper afin de prévoir le passage de la fibre.

Le conseil municipal adopte un devis des ETS Allez d'un montant de 2 152.80 € TTC concernant la fourniture de fourreaux adaptés à la fibre.

Abstentions : P Petit, F Trouvé, F Villefer

9/Adoption du projet d'éclairage public Carreyrou du Sol et secteur Feineire :

M le Maire présente à l'assemblée un projet réalisé par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne qui prévoit les aménagements suivants :

- Travaux éclairage public rue du Carreyrou du Sol

L'ensemble de l'opération représente un montant TTC de 42 247.85 € TTC soit 35 206.54€ HT

S'agissant des travaux de renouvellement (solution LED), le SDE 24 prendra à sa charge 55% de la dépense nette HT soit 19 363.59, il restera donc à la commune 15 842.94€.

Le conseil municipal adopte le projet présenté et autorise l'engagement de la dépense correspondante.

Abstentions : F Trouvé P Petit

10/Projet d'avenant 3 Marché de maîtrise d'œuvre avec Infra Concept :

A propos de l'opération de réaménagement de bourg du Carreyrou du Sol, le conseil municipal adopte à l'unanimité un projet d'avenant n°3 qui fixe la rémunération définitive du maître d'œuvre au stade avant- projet et qui maintient les honoraires à 46 517.50€ HT .

11/Projet d'avenants Marché de réfection du Presbytère :

Concernant les travaux de réfection du Presbytère, suite à la demande du maître d'œuvre, M Joudinaud, le conseil municipal décide de prolonger les délais de réalisation des travaux jusqu'au 15 septembre et adopte les avenants correspondants.

1 abstention F Trouvé

12/Avenant fixant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre, M Joudinaud pour la réfection du presbytère:

Le conseil municipal adopte à l'unanimité un avenant avec le maître d'œuvre, M Joudinaud maintenant le forfait définitif de rémunération à 68 217.79€ et autorise M le Maire à le signer.

13/Réalisation d'une étude de sol pour le projet de Maison de Santé :

Le conseil municipal à l'unanimité :

-décide de confier à un homme de l'art une étude de sol sur le terrain concerné par la construction d'une maison de santé

-charge M le Maire de mettre en place une consultation dans le cadre d'un MAPA et de retenir l'offre économiquement la plus intéressante

14/Adoption du Règlement d'assainissement Collectif :

Le conseil municipal adopte le règlement d'assainissement collectif.

Contre : 2 Petit P, Villefer F

15/ Mise en place de la PFAC (participation au financement de l'assainissement collectif) :

Le conseil municipal :

- Décide d'instituer la PFAC et de la de fixer à 1400€ par logement pour les constructions nouvelles ou pour toute extension nécessitant un raccordement supplémentaire avec pose d'un tabouret

Contre : 3 Villefer F, Petit P, F Trouvé

16/Recours contre une décision d'urbanisme (DP Dickson) :

Le conseil municipal prend acte d'un nouveau recours contentieux contre une décision d'urbanisme (DP Dickson) et autorise M le Maire à ester en justice.

Adopté à 'unanimité

17/Compte rendu décisions prises dans le cadre des pouvoirs délégués :

-adoption de 2 devis d'un montant respectif de 3 800€ avec la société Silver Bullet Prod et 1 440€ avec la société Let's Fly pour des prises de vues et tournage d'un film destinés à l'animation du site internet

-réalisation de 2 emprunts l'un pour l'achat de l'immeuble Teton auprès du Crédit Mutuel du Sud Ouest pour un montant de 100 000€, l'autre pour la construction d'un hangar municipal auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant de 250 000€ en application de 2 délibérations adoptées précédemment.

18/vote d'une pétition pour le maintien de la ligne ferroviaire Sarlat Bordeaux :

M le maire informe l'assemblée que l'avenir de la ligne ferroviaire Sarlat - Bergerac - Bordeaux est menacé en raison de l'état de la voie. Si rien n'est fait, la fermeture de la ligne est probable à partir de 2021.

Le conseil municipal à l'unanimité:

Considérant l'intérêt général de nos territoires ruraux

Considérant que cette liaison ferroviaire est indispensable pour le désenclavement de nos territoires

Considérant que sa suppression serait contraire d'une façon générale aux engagements pris pour la protection de la planète

-exprime un avis extrêmement favorable au maintien de la ligne Sarlat Bordeaux

-sollicite expressément et uniquement la SNCF et l'ETAT pour la remise en état de la ligne

Le Maire, Christian SIX

